

Délibération n° 2026-75

Le Mardi Trente Juin Deux Mille Vingt Six à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à l'hôtel de ville, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 17/06/2026
Membres présents : 29
Membres ayant donné pouvoir : 4
Membre(s) excusé(s) : 0
Membre(s) non excusé(s) : 0
Nombre de votants : 33
Affiché le 06/07/2026

Présents : Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Loëtitia PHILIPPOT, Monsieur Régis LEPRETRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Marie-Josée POMMIER, Monsieur Damien HAGNERÉ, Monsieur Philippe RAMET et Madame Pauline FOURNIER **Adjoint**, Monsieur Serge MATHIAS, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Bérénice ROUX, Madame Nathalie BONVOISIN, Madame Allison CALOIN, Monsieur Fabien RAMET, Madame Aurélie HENRIETTE, Monsieur Arnaud HOLMÈS, Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Philippe CARALP, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Laurent WAROT, Monsieur Emmanuel LEPRETRE, Madame Cécile LOTH-FOURNIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Antoine DE ROCQUIGNY, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Paul BERRIER et Monsieur Dominique RAMET, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Franck CAUX à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Coralie PREUVOT à Madame Maryse MAILLART et Madame Brigitte DHALENNE à Monsieur Paul BERRIER.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Damien HAGNERÉ

Objet	Restauration des registres des délibérations du conseil municipal et de l'État-civil
Rapporteur	Mme Marie-José POMMIER, 5^{ème} Adjointe au Maire d'Étaples-sur-mer à la Culture, au Patrimoine et à la Lecture publique
Annexe	Devis de restauration
Domaine de compétence	Archives communales - Patrimoine documentaire (9.1)

Vu le dispositif d'aide financière dédiée à la restauration des archives communales mis en place par le Département du Pas-de-Calais depuis l'année 2020 et reconduite en 2026, aide dont la limite de subvention est fixée à 50 % d'un coût total toutes taxes comprises maximum de 10 000 € ;

Vu l'obligation légale qui incombe aux communes d'assurer la bonne conservation des archives, notamment les registres de délibérations du conseil municipal, source de premier plan de l'histoire communale ;

Vu la commission municipale n° 4 « Culture – Patrimoine – Animations – Attractivité économique et touristique » du 15 juin 2026 ;

Considérant que certains registres des délibérations du conseil municipal de la ville d'Étaples-sur-mer, notamment les plus anciens, nécessitent une restauration approfondie effectuée par un relieur-restaurateur professionnel ;

Considérant que la procédure d'aide départementale requiert une délibération du conseil municipal sollicitant cette subvention ;

Considérant qu'actuellement cette aide départementale est reportée chaque année et qu'un programme pluriannuel de restaurations des registres des délibérations du conseil municipal et de l'État-civil peut être envisagé, le choix s'est porté sur la restauration de 3 registres des délibérations du conseil municipal couvrant les années 1930 à 1953 et le registre des naissances 1831-1850 ;

Considérant que la procédure d'aide départementale requiert également un devis détaillé des opérations de restauration établi par Mme Géraldine VENANT-MOUROUX, relieuse-restauratrice, dont le montant estimé s'élève à 1 763,00 € TTC ;

Considérant que le coût prévisionnel des opérations de restauration s'élève à 1 763 € TTC, que la commune sollicite auprès du Département du Pas-de-Calais une subvention au taux maximal prévu par le dispositif d'aide, soit 50 % du montant de la dépense éligible, et que le solde sera financé sur les fonds propres de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Solliciter auprès du Département du Pas-de-Calais une aide financière au titre du dispositif de soutien à la restauration des archives communales ;
- D'accepter le devis présenté par Mme Géraldine VENANT-MOUROUX en pièce jointe.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 06 juillet 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Sébastien BAILLET

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



Le 01/07/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20260630-DEL2026-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026



Géraldine VENANT-MOUROUX

Restauratrice de livres anciens et de documents graphiques

Archives municipales
Hotel de ville
62630 ETAPLES

Le

11-févr-26

DEVIS 2026B11

Désignation	Qté	Prix Unitaire	Total TTC
Registre délibérations 1930/1937			
Dépoussiérage	1	28,00	28,00
débrochage			
Réparation des fonds de cahier	10	6,00	60,00
reliure pleine toile couleur verte	1	127,00	127,00
Registre 1938/1948			
Dépoussiérage	1	28,00	28,00
mise à plat des plis	1	27,00	27,00
débrochage			
Réparation des fonds de cahier	20	6,00	120,00
reliure pleine toile couleur verte	1	127,00	127,00
Registre 1948/1953			
Dépoussiérage	1	28,00	28,00
mise à plat des plis	1	27,00	27,00
débrochage			
Réparation des fonds de cahier	25	6,00	120,00
reliure pleine toile couleur verte	1	127,00	127,00
Registre des naissances 1831/1850			
dépoussiérage	1	28,00	28,00
débrochage			
feuilletts à doubler en marge de tête début et fin ouvrage	39	19,00	741,00
reliure pleine toile couleur fauve	1	127,00	127,00
Montant TTC			1 715,00 €
transport			48,00 €
NET TTC			1 763,00 €

TVA non applicable selon l'article 293B du CGI

Conditions de Paiement:

7 jours à réception de facture. Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'exigibilité d'intérêts de retard correspondants à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

